75 - PARIS
Tél. : 01 40 05 38 16 - Fax 01 40 05 38 13
antenne75.prevention@cramif.cnamts.fr

77 - SEINE-ET-MARNE
Tél. : 01 64 87 02 60 - Fax 01 64 37 12 34
antenne77.prevention@cramif.cnamts.fr

78 - YVELINES
Tél. : 01 44 65 79 40 - Fax 01 44 65 79 56
antenne78.prevention@cramif.cnamts.fr

91 - ESSONNE
Tél. : 01 60 77 60 00 - Fax 01 60 77 10 05
antenne91.prevention@cramif.cnamts.fr

92 - HAUTS-DE-SEINE
Tél. : 01 47 21 76 63 - Fax 01 46 95 01 94
antenne92.prevention@cramif.cnamts.fr

93 - SEINE-SAINT-DENIS
Tél. : 01 44 65 54 50 - Fax 01 44 65 77 63
antenne93.prevention@cramif.cnamts.fr

94 - VAL-DE-MARNE
Tél. : 01 42 07 35 76 - Fax 01 42 07 07 57
antenne94.prevention@cramif.cnamts.fr

95 - VAL-D'OISE
Tél. : 01 30 30 32 45 - Fax 01 34 24 13 15
antenne95.prevention@cramif.cnamts.fr

CRAMIF
Assurance Maladie d'Ile-de-France

Caisse Régionale
d'Assurance Maladie d'Ile-de-France
17-19 avenue de Flandre 75954 PARIS CEDEX 19

www.cramif.fr

Direction Régionale
des Risques Professionnels

DIRCOM/CRAMIF/LK - 04/2016 - Imp. CRAMIF

NETTOYAGE DES LOCAUX EN JOURNÉE

Impact sociétal pour les entreprises

>>

Une démarche d'engagement en prévention

pour tous les salariés présents dans l'entreprise

www.cramif.fr

Sécurité sociale
L'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS
Ile-de-France

NETTOYAGE DES LOCAUX EN JOURNÉE

UN ENGAGEMENT SOCIÉTAL CONCRET

Pour votre entreprise et les occupants des locaux

Le nettoyage des locaux en journée présente des avantages :

- ✔ meilleure visibilité de la prestation de propreté
- ✔ retour facilité sur la qualité du travail
- ✔ intervention non planifiée possible
- ✔ relations facilitées avec les agents de propreté et le prestataire
- ✔ prestations enrichies de services associés (gestion machine à café, petite maintenance...)
- ✔ économies d'énergie possibles sur l'éclairage, le chauffage des locaux le matin et le soir, la sécurité...

Une démarche volontaire nécessite :

- ✔ de s'impliquer dans la préparation et la mise en œuvre de ce changement environ un an avant sa mise en place
- ✔ de mener un travail de conviction auprès des occupants des locaux
- ✔ d'accepter la prestation de nettoyage pendant l'activité quotidienne
- ✔ d'informer les usagers et les tiers

75000 salariés* en Ile-de-France

- ✔ Des horaires très tôt le matin et tard le soir
- ✔ Une amplitude horaire souvent supérieure à 12 heures
- ✔ Parfois plusieurs employeurs
- ✔ Le sentiment d'être invisibles au travail

* Code APE 8121Z
Entreprises de propreté

Des bénéfices pour les salariés de l'entreprise de propreté :

- ✔ travail en journée et diminution de l'amplitude horaire
- ✔ limitation du travail morcelé
- ✔ amélioration de leurs conditions de vie et de leur situation sociale
- ✔ réelle reconnaissance de leur travail
- ✔ accès facilité à la formation et élargissement de leurs compétences

N'oubliez pas

- ✔ de prévoir des vestiaires et des zones de pause pour les salariés de l'entreprise de propreté,
- ✔ de mettre à disposition des zones de stockage des produits et matériels à proximité de leurs zones de travail

Le travail en journée dans les activités de nettoyage des locaux peut remédier à des situations difficiles